



Doc. 13651  
26 janvier 2015

## La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

### Amendement<sup>1</sup> n° 32

*Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 13.1 par le paragraphe suivant:*

« à s'abstenir de déstabiliser l'Ukraine et de financer le terrorisme en Ukraine, en soutenant militairement les groupes armés illégaux, et à user de leur influence pour amener ces derniers à respecter et appliquer intégralement les dispositions des accords de Minsk » ;

*Déposé par:*

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC  
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC  
SOTNYK Olena, Ukraine, NI  
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE  
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI  
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI

---

1. 2015 - Première partie de session

